POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 259

avril 2015 - 6 €

RENDRE LES ENTREPRISES DE MONTAGNE ENCORE PLUS PERFORMANTES

L'Association entendue sur l'acte II de la loi Montagne

◀ Vers une remise en cause de l'exception montagne en matière d'intercommunalité ?

◀ Entretien avec Michel Derdevet : "Les réseaux d'énergie s'imposent au niveau européen"

NUMÉRO
259
AVRIL 2015

À LA UNE : Pour que l'économie des territoires de montagne soit plus lisible à l'échelle nationale et européenne, les chambres de commerce et d'industrie de montagne travaillent aux côtés des élus de tous les massifs afin de la rendre durablement encore plus compétitive, innovante, accessible et performante, comme l'illustre cette vue aérienne de Nantua et de la "Plastics Vallée", dans l'Ain, pôle européen de la plasturgie, dont Oyonnax est la capitale.

Photo : Thierry Moiroux

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

ÉDITORIAL | LAURENT WAUQUIEZ, *président de l'ANEM, député de la Haute-Loire*

ASSEMBLÉE NATIONALE

URGENCE POUR L'ACCÈS AUX SOINS EN MONTAGNE

"Alors que le vote du projet de loi relatif à la santé est annoncé à l'Assemblée pour la mi-avril, les débats qui viennent de se tenir en commission nous inquiètent. La spécificité montagnarde n'y tient pas une grande place, alors même que le besoin de sa prise en compte n'a jamais été aussi flagrant. Les rares amendements montagnards sur le forfait de soins (rejetés) ou sur l'accès aux soins « dans des délais raisonnables » (adopté) paraissent bien timides au regard des réalités, et sur ce dernier aspect, très loin de la proposition de projet de loi resté sans suite, dont les élus de la montagne avaient pris l'initiative en octobre 2011, et qui garantissait une durée minimale d'accès à un médecin généraliste et à un service d'urgence.

Pendant ce temps, nul doute que le plan d'économies de 10 milliards d'euros, dont 3 milliards à l'hôpital, imposé au secteur de la santé d'ici 2017, ne vienne encore accentuer l'hémorragie des effectifs en professionnels médicaux que connaît la montagne ces dernières années, même si la ministre de la Santé affirme ne pas vouloir supprimer de postes à l'hôpital. Celle-ci a également annoncé l'organisation, mais après le vote de la loi, d'une concertation sur « les conditions d'exercice et l'avenir de la profession de médecin ». A force de différer la question, nous risquons de faire de nos montagnes d'irréversibles déserts médicaux.

Cet enjeu particulièrement sensible, parce que déterminant pour l'aménagement du territoire, a fait l'objet d'intenses échanges avec les députées Annie Genevard et Bernadette Laclais lors de l'audition de l'Association sur l'acte II de la loi Montagne. Le sujet figurera en bonne place dans les propositions qu'elles remettront au Premier ministre, et les élus y contribueront avec toute l'énergie dont ils sont capables."

SOMMAIRE

7 DOSSIER

Les entreprises de montagne ont de l'avenir

- Marie-Noëlle Battistel : "Faire de la trilogie attractivité-performance-compétitivité la devise de la montagne"
- André Marcon : "La qualité de vie et la solidarité en montagne doivent donner envie d'entreprendre"
- Ces entreprises de montagne qui gagnent
- Tribune à François Brottes : "La montagne doit cultiver son esprit de conquête"
- Le rôle éminent de l'APEM en faveur du développement économique des Pyrénées

3 ACTUALITÉ
Le comité interministériel aux ruralités répond aux priorités de la montagne
L'ICHN à la française défendue auprès de la Commission européenne
La compétence GEMAPI attendra 2018

4 RÉFORME TERRITORIALE
Intercommunalité : vers une remise en cause de l'exception montagne?
Le Conseil constitutionnel valide les nouvelles règles d'accord local

5 ENVIRONNEMENT
L'Union européenne arrête ses propositions pour la COP21
Un guide pour élaborer les plans de réduction des pertes d'eau des réseaux

6 ACTUALITÉ DES MASSIFS

12 AGRICULTURE
L'Assemblée met les circuits courts à l'étude

SERVICES PUBLICS
Un décret précise les critères d'isolement des établissements de soins

13 L'ENTRETIEN AVEC MICHEL DERDEVET
"Les réseaux d'énergie s'imposent au niveau européen"

14 ÉCHOS DU PARLEMENT
La tarification à l'activité pour les hôpitaux
A propos d'un rapport sur l'avenir de l'intercommunalité

15 VIE DE L'ANEM
L'Association entendue sur l'acte II de la loi Montagne
Les montagnes de France sur les grilles du Sénat
L'élu du mois: Robert Casadebaig, maire de Laruns (Pyrénées-Atlantiques)

Pour la Montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal :
avril 2015

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Le comité interministériel aux ruralités se prononce sur les zones blanches, les ZRR et l'acte II de la loi Montagne

Le comité interministériel aux ruralités s'est tenu à Laon (Aisne) le 13 mars. Parmi les « annonces » figuraient la résorption des zones blanches en matière de téléphonie, la prochaine réforme du régime des zones de revitalisation rurale (ZRR), et l'acte II de la loi Montagne.

Aboutissement concret des Assises de la ruralité engagées à l'automne dernier, le comité interministériel aux ruralités a pour objectif de dépasser les logiques de concurrence territoriale en mettant en cohérence l'ensemble des actions conduites en matière d'accès aux services publics, prenant en compte les besoins nouveaux et leur apportant des réponses adaptées à la diversité des situations.

Onze membres du gouvernement accompagnaient le Premier ministre à Laon (notamment les ministres en charge de l'Education, de la Santé, de l'Agriculture, du Logement et de la Culture). La réunion a permis de remettre à plat un dispositif constitué de près d'une cinquantaine de mesures regroupées autour de trois priorités : garantir à tous l'égalité d'accès aux services, amplifier les capacités de développement des territoires, et assurer leur mise en réseau.

> "Mettre en cohérence l'ensemble des actions conduites en matière d'accès aux services publics."

L'annonce de l'objectif de créer 1 000 maisons de services au public adossées à des bureaux de poste existants d'ici la fin 2016, et d'établir, avant la fin de l'année 2015, 200 maisons ou pôles de santé, a particulièrement retenu l'attention des médias. Par contre, trois mesures, moins commentées, devraient retenir l'attention des élus de montagne.

Tout d'abord, la résorption définitive des zones blanches en matière de téléphonie mobile pour la 2G avant la fin de l'année 2016, et l'extension par la loi du programme zones blanches à la 3G, peuvent laisser dubitatif au regard de l'absence d'efficacité démontrée jusqu'à présent par ce dispositif.

Ensuite, certains principes pour encadrer la prochaine révision du régime des zones de revitalisation rurale (ZRR), à l'occasion de la prochaine loi de finances pour 2016, peuvent soulever quelques inquiétudes, notamment l'appréciation de la densité et de la richesse des populations à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et l'annonce d'une « simplification » des avantages.

Enfin, le comité interministériel aux ruralités a confirmé l'élaboration d'un acte II de la loi Montagne fait de « propositions concrètes et opérationnelles » qui résulteront de la mission confiée aux députées Bernadette Laclais et Annie Genevard, et la tenue, en juin, du Conseil national de la montagne pour les examiner.

FRANCOIS NASCIMBENI/AFP

Le Premier ministre, Manuel Valls, avec à ses côtés Sylvia Pinel, ministre chargée de l'Egalité des territoires, et Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education.

L'ICHN À LA FRANÇAISE DÉFENDUE AUPRÈS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

A la suite de l'avis délivré par la Commission européenne sur le cadre national du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), l'ANEM avait fait part au ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, des craintes qu'elle partage avec les organisations agricoles sur les nouveaux critères d'attribution de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) en cours de fixation *(voir «PLM» n° 258 de mars 2015).*

Dans le prolongement de cette démarche, elle s'est associée aux organisations professionnelles agricoles (OPA) de massif pour saisir, par un courrier commun, Phil Hogan, le nouveau commissaire européen en charge de l'Agriculture.

La réponse, au nom du commissaire, du directeur général de l'Agriculture, rappelle que les Etats membres conservent une capacité de modulation de la prime « quand cela est dûment justifié ». Elle confirme également que « l'égalité de traitement pour l'ensemble des agriculteurs, dans l'ensemble de l'Union européenne, a été un critère fondamental pris en compte lors de cette révision [de la PAC], et que la Commission travaillait sans relâche avec les services du ministère pour rendre la mesure ICHN effective, efficace, non discriminatoire, juridiquement correcte, et surtout bénéfique pour l'avenir des zones de montagne ».

JARUSYO/FOTOLIA

Les modalités d'application de l'ICHN décidées par les Etats membres doivent recevoir l'aval de la Commission européenne.

Les signataires du courrier pétitionnaire sont convaincus que cette mesure l'est déjà et veulent qu'elle le reste… Les modalités proposées par la France ont reçu l'aval de la Commission et ont été annoncées le 10 mars.

PLM reviendra plus en détail sur ce dossier dans un prochain numéro.

LA COMPÉTENCE GEMAPI ATTENDRA 2018

Nouvelle compétence du bloc local instaurée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) devrait être transférée des communes aux EPCI d'ici le 1er janvier 2018, en vertu d'un amendement gouvernemental à loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), adopté en première lecture, le 10 mars, par l'Assemblée.

Ce report de deux années du transfert de la compétence, initialement fixé au 1er janvier 2016 par le texte du projet de loi, est le résultat d'une fronde engagée par une dizaine d'associations d'élus. Celles-ci sont parvenues à convaincre que le calendrier était intenable du fait des nombreuses inconnues et difficultés à résoudre que comporte cette toute nouvelle compétence. Périmètre incertain, coûts induits inconnus, pertinence du niveau d'approche, suspicion de soustraction de l'Etat aux responsabilités qui lui incombent en matière de risque d'inondation, autant de zones d'ombre qui appellent des clarifications et des précisions techniques particulièrement minutieuses.

WOUTER TOLENAARS/FOTOLIA

La gestion de l'eau est un domaine complexe justifiant que la compétence soit clairement délimitée.

Un groupe de concertation, auquel l'ANEM est associée, a été mis en place pour élaborer les réponses les plus pertinentes. Sa première réunion s'est tenue le 3 mars, peu de temps avant l'insertion de l'amendement de report gouvernemental. Il devrait donc disposer du sursis indispensable pour une mise en place clarifiée de la compétence, qui pourrait bien passer par une reformulation législative de son contenu.

Intercommunalité
Vers une remise en cause de l'exception

Alors qu'une mission parlementaire mène la réflexion sur l'acte II de la loi Montagne, celui-ci n'aurait qu'un intérêt limité si le principe d'adaptation des dispositions de portée générale à la spécificité de la montagne, contenu dans la loi de 1985, n'était pas intégré dans la nouvelle gouvernance territoriale. C'est pourquoi, les élus sont particulièrement attentifs à l'évolution du débat de la réforme territoriale en cours au Parlement. En l'état, le texte suscite de réelles inquiétudes.

Pierre Vidal

En montagne, l'importance du ratio population-superficie rend nécessaire de recourir à un seuil de population particulier pour la constitution d'EPCI.

Le projet de loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 10 mars, cristallise deux inquiétudes majeures sur l'intercommunalité et la promotion du tourisme, tout en marquant une avancée en ce qui concerne les massifs, pris en compte dans les schémas régionaux.

La première inquiétude porte sur le seuil de création des intercommunalités. L'article 14 du projet de loi NOTRe impose le regroupement d'au moins 20 000 habitants sur l'ensemble du territoire pour créer un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce seuil de droit commun (aujourd'hui de 5 000 habitants) pourrait être adapté entre 20 000 et 5 000 habitants (seuil plancher en toute occurrence) si le périmètre de l'EPCI :

"Il s'agit d'une régression pour la montagne."

- est situé dans un département à faible densité démographique (moins de 51 habitants/km²) ;
- compte un EPCI d'au moins 15 000 habitants issu d'une fusion après le 1er janvier 2012 ;
- regroupe au moins 50 communes ;
- est composé à 100 % de communes de montagne.

Par rapport à la loi du 16 décembre 2010, il s'agit d'une régression pour la montagne, puisque le seuil minimum de 5 000 habitants pour créer une intercommunalité n'était pas opposable en montagne, et tout EPCI était reconnu de montagne dès lors qu'une seule commune classée montagne en était membre.

Pour que l'adaptation du seuil de 20 000 habitants s'applique aux territoires de montagne, les périmètres devront concerner des EPCI composés à 100 % de communes de montagne. Dans les départements composés intégralement ou très majoritairement de communes de montagne, l'adaptation du seuil entre 5 000 et 20 000 habitants pourra jouer pleinement. Cependant, dans les départements à forte densité démographique (plus de 102 habitants/km²) où les communes de montagne sont minoritaires, l'adaptation du seuil ne s'appliquera pas et les EPCI de montagne seront dilués dans de vastes ensembles.

Concrètement, si cet article était conservé dans sa rédaction actuelle, les préfets et les commissions départementales de l'intercommunalité (CDCI) arrêteraient de façon discrétionnaire le seuil pour créer une intercommunalité dans les EPCI comprenant des communes de montagne.

Le raisonnement de l'ANEM est l'inverse : le seuil maximum de 5 000 habitants pour créer une intercommunalité en montagne devrait être de droit et non une faculté librement appréciée par le préfet ou la CDCI.

Au 31 décembre 2014, on recensait 596 intercommunalités de montagne (dont 327 en métropole, avec 100 % communes classées montagne) auxquelles aucun seuil n'était opposable. Désormais, outre le plan-

"Le seuil maximum de 5 000 habitants pour créer une intercommunalité en montagne devrait être de droit."

montagne ?

cher de 5000 habitants, l'application d'un seuil inférieur à 20000 habitants ne serait éventuellement applicable qu'aux 327 EPCI intégralement montagne, ce qui tend à diminuer de plus de 50 % les bénéficiaires potentiels de l'exception montagne amoindrie…

La deuxième inquiétude porte sur le transfert obligatoire de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Sur ce point, la majorité des élus de montagne plaide pour la liberté de choix, voire la subsidiarité, avec le transfert facultatif de la compétence promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme, afin qu'il soit un véritable projet de territoire. En effet, il existe déjà un office municipal de tourisme (parfois même plusieurs dans une même commune) pour promouvoir notamment la station de ski implantée sur son territoire.

Alors que le texte prévoit un transfert automatique au profit de l'EPCI dans la plupart des cas (les quelques rares exceptions s'appliquant aux stations classées), de nombreux parlementaires ont plaidé la possibilité de conserver leur office municipal aux communes qui le souhaitent.

De même, dans quelques communes qui ont plusieurs offices de tourisme dédiés à différents sites touristiques sur le territoire communal, le maintien des offices est tout aussi nécessaire pour assurer la promotion des stations de la commune.

> "La création d'une vice-présidence, d'un projet et de moyens dédiés à la montagne sont nécessaires pour compenser l'absence de représentants et de relais dans ces instances où prédominent la logique urbaine et la loi du nombre."

L'amélioration de l'écriture de l'article 21 relatif aux offices de tourisme est impérative d'ici la deuxième lecture du projet de loi NOTRe, comme s'y est engagé le rapporteur de la loi.

La création d'une vice-présidence, d'un projet et de moyens dédiés à la montagne dans les nouvelles circonscriptions administratives élargies, que sont devenues les Régions et les intercommunalités, étaient aussi des attentes fortes qui n'ont pu aboutir. Les parlementaires de la montagne estiment pourtant que c'est la voie nécessaire pour compenser l'absence de représentants et de relais dans ces instances « augmentées » (à l'instar des nouveaux cantons) où prédominent la logique urbaine et la loi du nombre, qui effacent, pour une bonne part, la visibilité des représentants propres aux circonscriptions de montagne.

En contrepoint, on peut saluer l'avancée, par voie d'un amendement soutenu par l'ANEM, que représente à l'article 6 l'intégration d'un volet spécifique montagne au sein des futurs schémas régionaux de développement durable et d'égalité des territoires, ainsi que la prise en compte des schémas interrégionaux d'aménagement et de développement de massif.

Les élus de la montagne sont mobilisés plus que jamais pour faire évoluer le projet de loi avant son adoption définitive prévue à l'été 2015.

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL VALIDE LES NOUVELLES RÈGLES D'ACCORD LOCAL

Le 5 mars, le Conseil constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution la proposition de loi sénatoriale adoptée définitivement le 5 février, offrant aux communes la possibilité de se mettre d'accord sur la composition des conseils communautaires.

L'article 1er de ce texte de loi (promulgué le 9 mars sous le n°2015-264 - *Journal officiel* du 10 mars) permet aux communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de fixer le nombre de conseillers communautaires et de les répartir par la voie d'un accord. L'article prévoit également les conditions dans lesquelles des sièges supplémentaires peuvent être répartis entre les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, dans la limite de 10 % du total des sièges attribués selon les règles de droit commun.

Cette initiative sénatoriale de Jean-Pierre Sueur et Alain Richard remédie à la déclaration d'inconstitutionnalité des dispositions de la loi du 16 décembre 2010 encadrant l'accord amiable adopté par les conseils municipaux concernés pour la fixation du nombre de sièges communautaires.

Le Conseil constitutionnel a néanmoins formulé une réserve : « L'attribution d'un second siège aux communes ne saurait, sans méconnaître le principe d'égalité devant le suffrage, être réservée à certaines communes, à l'exclusion d'autres communes de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération dont la population serait égale ou supérieure. »

L'UNION EUROPÉENNE ARRÊTE SES PROPOSITIONS POUR LA COP21

Le Conseil des ministres de l'environnement a adopté le 6 mars la contribution officielle que présenteront l'Union européenne et les Etats membres dans le cadre de la 21e Conférence sur le climat qui se tiendra à Paris-Le Bourget début décembre. Celle-ci détaille l'engagement européen d'octobre 2014 de réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) européens d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 1990.

Cette proposition, dite INDC[1], a été envoyée à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui l'a publiée. Elle vient donc renforcer substantiellement l'engagement en cours de réduire les GES de 20 % d'ici 2020. D'autant plus que ce type d'engagement s'entend sans possibilité de recourir au marché du carbone par l'achat de crédits internationaux d'émission de carbone. L'Union européenne est ainsi, derrière la Suisse, le deuxième Etat ou groupe d'Etats, à avoir présenté sa contribution en bonne et due forme pour la conférence de décembre.

(1) Contribution intentionnelle déterminée au niveau national (*Intended Nationally Determined Contribution*).

UN GUIDE POUR ÉLABORER LES PLANS DE RÉDUCTION DES PERTES D'EAU DES RÉSEAUX

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), avec le concours de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE), et de l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), a édité en novembre 2014 un guide d'aide à l'élaboration de plans d'actions pour la réduction des pertes d'eau potable par les réseaux de distribution, en application du décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 qui met en œuvre l'engagement n° 11 du Grenelle de l'environnement.

Ce type de plan ne s'imposant qu'aux réseaux de distribution d'eau potable insuffisamment performants, ce guide de 172 pages accompagne les collectivités et les services publics de l'eau dans l'amélioration de leurs équipements, depuis l'évaluation du rendement au regard du seuil réglementaire jusqu'à la sélection des actions urgentes à engager et des actions hiérarchisées qui constitueront le plan pluriannuel par lui-même.

Vingt-huit fiches décryptent des actions envisageables, permettant d'y puiser ce qui correspond le mieux aux besoins locaux. Cet outil devrait contribuer à une meilleure consommation de la ligne de 20 milliards d'euros de crédits tenue par la Caisse des dépôts destinée à l'amélioration des réseaux, et jusqu'ici insuffisamment utilisée.

Le guide peut être téléchargé sur le site : www.onema.fr/-Publications-

PYRÉNÉES : SIX STATIONS PYRÉNÉENNES PARMI LES PLUS ENNEIGÉES AU MONDE

Piau Engaly, dans les Hautes-Pyrénées, obtient le record, pour la saison 2014-2015, de la station de ski la plus enneigée au monde. Cinq autres stations du massif des Pyrénées figurent dans le Top 20 mondial. Selon le classement réalisé par le site www.snow-forecast.com, Piau Engaly est donc devenue au 1er mars la première station la plus enneigée. A cette date, 540 cm de neige ont été enregistrés en haut du domaine.

Parmi les stations les plus enneigées figure aussi Cauterets, où la profondeur de la couche de neige est très importante. Le site web, snow-forecast, répertorie les hauteurs de neige fournies par les stations pour réaliser ce classement.

Selon Guillaume Roger, directeur commercial de la chaîne N'Py, Snow-Forecast fait partie des références avec Météo-France et Skiinfo, les plus consultées.

Plus d'info : www.snow-forecast.com

JURA : LA CAPITALE DU COMTÉ EN PASSE DE DEVENIR AUSSI CELLE DE LA BIÈRE

Près de 4 000 visiteurs ont participé à la dixième édition de la Fête de la bière qui s'est tenue à Poligny le samedi 14 mars. Son succès croissant a contraint la manifestation organisée par l'Ecole nationale de l'industrie laitière et des biotechnologies (ENILBIO) à quitter la place du centre-ville pour investir le champ de foire. Le nombre de brasseries présentes ne cesse de croître, pour atteindre vingt-quatre cette année, contre dix-neuf l'an dernier.

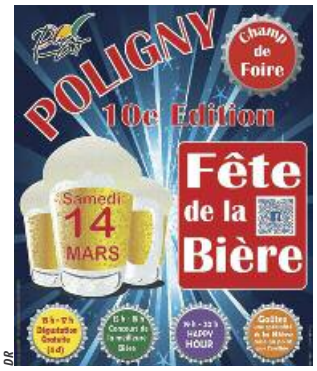

DR

Véritable vitrine des microbrasseries franc-comtoises, la Fête de la bière est aussi l'occasion de diffuser de nouveaux produits à base de bière, mis au point par les étudiants en BTS de l'école, qui ont réalisé cette année un yoghourt à la bière et une cervoise « 1415 » commémorant les six cents ans de la collégiale de la ville.

Au traditionnel prix accordé par un jury de professionnels (cette année le concours était réservé aux bières blanches) vient de s'ajouter un nouveau prix de la meilleure bière décerné par le public lui-même, qui a pu bénéficier d'une dégustation gratuite. La remise des prix en fin de journée s'est clôturée par un concert public.

Plus d'info : www.enil.fr

VOSGES : LE BIATHLON ENFIN ACCESSIBLE AU GRAND PUBLIC

Associant ski de fond et tir à la carabine, le biathlon est un sport complet qui demande qualité de glisse, rigueur, endurance et concentration… Bien que la France excelle dans cette discipline olympique née en Scandinavie, elle était, il y a peu encore, une activité sportive réservée aux militaires.

Ce n'est désormais plus le cas dans le massif des Vosges, puisque les domaines des Hautes-Vosges de Lispach (La Bresse), des Bas-Rupts (Gérardmer), et Xonrupt-Longemer proposent depuis cette saison des équipements appropriés à l'exercice en famille de ce sport désormais très en vogue, exempt de tout risque grâce à des carabines laser allégées.

Le domaine de Lispach offre ainsi, à proximité de la tourbière, un parcours ludique avec boucle, stand de tir (couché et debout) et anneau de pénalité, permettant à tous (parents et enfants) de se mesurer à la course chronométrée sous le regard des moniteurs.

Plus d'info : www.france-montagnes.com

ALPES : Le refuge du Col du Palet se convertit à l'hydrogène

Etabli sur la commune de Peisey-Nancroix (Savoie), le refuge du Col du Palet se situe à 2 600 m d'altitude, dans un site remarquable, au cœur du parc national de la Vanoise. Actuellement équipé de panneaux photovoltaïques dont 50 % de la production est perdue faute de capacité de stockage, rendant indispensable l'appoint d'un groupe électrogène (notamment pour l'alimentation en eau potable), le bâtiment devrait gagner en juin sa pleine autonomie énergétique.

Grâce à un procédé technologique recourant à l'hydrogène, l'énergie photovoltaïque jusqu'ici perdue pourrait être stockée dans des batteries spéciales pour être utilisée en fonction des besoins sans aucune émission de gaz à effet de serre.

A ce stade, il s'agira d'un prototype auquel le Fonds européen de développement régional (FEDER) apporte son concours. Si l'essai se révèle concluant, le parc envisage de le dupliquer à l'ensemble de ses quatorze refuges avant d'en faire bénéficier d'autres gestionnaires alpins de refuges, tels que le Réseau alpin des espaces protégés (ALPARC), ou les restaurants d'altitude des stations voisines.

Plus d'info : www.vanoise-parcnational.fr (sélectionner « actions du parc » puis « développement durable »)

DR

CORSE : XYLELLA FASTIDIOSA, UNE MENACE POUR L'AGRICULTURE CORSE

Cette maladie grave des végétaux, présente en Italie, est un risque majeur pour la santé des plants et des arbres de Corse, en particulier pour les oliviers, les chênes, les amandiers, ou les lauriers-roses. Les symptômes se caractérisent par des brûlures foliaires pouvant entraîner la mort des arbres et des plantes infectés.

DR

Xylella fastidiosa est une bactérie qui peut contaminer d'autres végétaux : pêchers, vignes, caféiers, agrumes… Elle est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. Afin d'éviter l'introduction de la bactérie, les services de l'Etat ont renforcé les mesures de contrôle et de surveillance de cet organisme nuisible et contre lequel la lutte est réglementairement obligatoire.

Une vigilance de tous est nécessaire pour participer à la protection de la Corse contre cette maladie : précautions lors de l'achat et de la plantation de végétaux, signalement des suspicions. Un numéro vert, spécialement dédié à la *Xylella fastidiosa*, a été mis en place.

Rens. : tél. 0800 873 699, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

MASSIF CENTRAL : LES RENCONTRES VÉGÉTALES À SAINT-ÉTIENNE

Après le Puy-en-Velay en avril 2010, et Limoges en octobre 2012, les Rencontres végétales du Massif central se tiendront du 27 au 30 mai à Saint-Etienne, dans la Loire. Organisée par le Conservatoire botanique national du Massif central, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, du conseil général de la Loire, de la ville de Saint-Etienne et de l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne, cette manifestation a pour originalité de s'orchestrer autour de deux temps forts bien distincts : d'une part, des rencontres scientifiques et techniques, et, d'autre part, des curiosités botaniques.

Les rencontres s'adresseront surtout à la communauté scientifique, aux gestionnaires d'espaces naturels, aux collectivités et à l'ensemble des acteurs intervenant sur la flore et les habitats naturels. Elles comporteront une succession de courtes communications et d'ateliers techniques permettant d'échanger entre spécialistes. Le deuxième temps fort intéressera le grand public auquel sera proposé un village botanique, des expositions, des conférences et des sorties, afin de mieux faire connaître la diversité végétale du Massif central, sa préservation et son utilisation.

Plus d'info : www.cbnmc.fr

Les entreprises de montagne ont de l'avenir

"Faire de la trilogie attractivité-performance-compétitivité la devise de la montagne"

ASSEMBLÉE NATIONALE

"La loi Montagne de 1985 reconnaît la spécificité des territoires de montagne sur laquelle repose leur droit à la différence et à la solidarité nationale. Au-delà des textes, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'entreprendre en montagne est bien plus difficile qu'ailleurs. Marqués par les contraintes liées à l'environnement montagnard, aux déplacements et à la saisonnalité notamment, le monde du travail et celui de l'entreprise bénéficient également d'atouts forts sur nos territoires. Ténacité, innovation, goût de l'expérimentation, qualité de vie, engagement fort des collectivités sont autant de raisons de s'implanter et de contribuer au dynamisme économique local. Pour autant, nous devons travailler à lever les obstacles pour assurer la compétitivité et la performance de nos acteurs locaux. Donnons à nos entreprises, ici plus qu'ailleurs, les moyens d'atteindre des sommets."

Marie-Noëlle Battistel,
secrétaire générale de l'ANEM, députée de l'Isère

CCI Deux-Savoies

"La qualité de vie et la solidarité en montagne doivent donner envie d'entreprendre"

Dans cet entretien exclusif, André Marcon, président de la CCI France, l'établissement national fédérant les chambres de commerce et d'industrie, et maire de Saint-Bonnet-le-Froid (Haute-Loire), assure que les entreprises situées en montagne ont souvent davantage d'atouts que d'autres pour améliorer leur compétitivité. Il compte sur l'esprit d'innovation des entrepreneurs actuels et futurs pour relever les nouveaux défis, et demande aux élus de la montagne de leur faire confiance et de les accompagner.

PLM : Les entreprises situées en montagne sont-elles assez compétitives ?

André Marcon : Elles sont souvent davantage dans la compétitivité que celles qui sont installées sur d'autres territoires. L'environnement étant plus difficile en montagne, il faut en effet être un peu plus astucieux qu'ailleurs. L'entrepreneur de montagne est aussi moins « zappeur ». En montagne, ce qui fait la force, c'est justement qu'on ne « zappe pas ». On est sur son terrain. On utilise son terrain. Il en résulte qu'en ces temps de crise, il y a moins de gros crashes dans ces petites et moyennes entreprises que dans celles de plaine.

Malheureusement, si de nombreuses entreprises de montagne sont les meilleures spécialistes de leur secteur, ou des fabricants de pointe de tel ou tel produit, ils n'ont pas toujours le réflexe de dire : « Nous sommes des montagnards. » C'est dommage, parce que c'est une fierté et, pour beaucoup d'autres, une leçon à méditer.

Est-ce réellement une raison pour qu'un entrepreneur fasse le choix de se localiser en montagne ?

A.M. : Commençons par nous demander pourquoi on s'installait autrefois en montagne. D'abord, parce qu'on était chez soi. On pouvait avoir du foncier, on avait une tradition familiale. Il y avait aussi le fait d'être sur un bassin de matières premières. Je pense notamment aux bassins miniers. Si on était sur un créneau porteur, c'était presque gagné. Avec les années, les procédés de fabrication sont, certes, passés d'un mode très artisanal à un niveau plus industriel, comme on peut le voir pour le textile et pour l'ameublement.

"Les entreprises situées en montagne ont des atouts de première importance : la qualité et la fidélité de la main-d'œuvre."

Mais, dans ce contexte nouveau, les entreprises situées en montagne ont des atouts de première importance : la qualité et la fidélité de la main-d'œuvre, parce que les salariés sont tellement attachés à leur territoire qu'ils ne veulent pas le quitter. Pour un chef d'entreprise du présent ou du futur, c'est une garantie, et cela ne peut être qu'une motivation supplémentaire pour installer et enraciner son entreprise sur un territoire de montagne.

Vous évoquez le lien de l'entreprise avec son territoire de montagne. Quelles valeurs développe-t-il ?

A.M. : On le constate tous les jours, les chefs d'entreprise de montagne sont beaucoup plus solidaires entre eux parce que les éléments et le paysage sont plus difficiles à maîtriser. Si l'on prend l'exemple de la Haute-Loire, mon petit département, cela fait deux mois qu'il y a beaucoup de neige, mais les entreprises font face ensemble. Ce sont des chiffres d'affaires diminués mais elles ne se plaignent pas. Elles se mobilisent tous les jours.

Au regard de cette solidarité montagnarde et de cette habitude de se serrer les coudes pour surmonter les difficultés, les chefs d'entreprise ne peuvent que se dire « là, on est sur du solide, cela vaut le coup d'avoir confiance et d'investir ».

Quels sont les freins à lever pour que le réseau d'entreprises soit encore plus dense en montagne ?

A.M. : Il est évidemment fondamental de donner le plus possible les mêmes chances aux entrepreneurs installés en montagne que celles dont disposent leurs collègues sur d'autres territoires ruraux. A cet égard, la notion d'accessibilité routière prend de plus en plus d'importance. Ai-je besoin de souligner que, lorsqu'une entreprise développe une activité industrielle, il est nécessaire que les camions de livraison partent et qu'ils reviennent ? Des entreprises auront envie de venir dans ces territoires de montagne, à condition que l'autoroute soit présente à proximité, à 10, 20 ou 30 km.

L'avenir passe également par l'accès au très haut débit, le THD. D'autant plus que sur les territoires de montagne, certaines entreprises sont isolées. Si elles ne sont pas très vite connectées, elles sont menacées. Enfin, la main-d'œuvre dont je soulignais combien elle est fidèle en montagne, n'a pas toujours un niveau de formation qui correspond aux besoins de l'industrie d'aujourd'hui. Quand on recherche certains types de salariés, il arrive que l'entreprise n'arrive plus à les trouver sur place. C'est un problème qui demande des solutions urgentes, notamment des dispositifs de formation extra-souples.

"L'avenir passe également par l'accès au très haut débit. Si les entreprises ne sont pas très vite connectées, elles seront rapidement menacées."

CG 05

Quel rôle doivent jouer les collectivités locales pour aider les entreprises ?

A.M. : Il ne faut pas que leur principale préoccupation soit de faire venir des entreprises en les subventionnant. Si elles viennent s'installer d'elles-mêmes, tant mieux, mais il faut surtout rendre les territoires de montagne attractifs pour les attirer. De plus, je suis assez réfractaire aux solutions simplistes du type « quel est le bon modèle pour la montagne ? ». Il n'y a pas de modèle type mais des projets d'entrepreneurs variés. En revanche, il faut rendre possible leur arrivée, que leur activité soit industrielle, de services ou de commerce.

Il en est de même pour les activités de télétravail, permettant d'exercer son activité grâce aux moyens numériques. Avant toute chose, les collectivités doivent rendre possible l'activité économique existante et tout faire pour qu'elle continue à se développer. Tout cela doit occuper nos élus. Je l'ai dit, cela va passer par les routes, par le très haut débit, par l'aménagement des zones d'activités. Cela va passer également par la sécurisation de ces zones d'activités, par la formation et l'adaptation des personnels à de nouvelles activités.

Cela demande enfin aux entreprises de montagne de se remettre en question pour ne pas se scléroser et continuer à innover dans leurs process de fabrication, de distribution et de commercialisation. C'est un pari et un défi exceptionnels pour les entrepreneurs et les collectivités locales.

> "L'avenir appartiendra à ceux qui sauront « faire avec » plutôt que « faire seuls », et les montagnards sont peut-être davantage capables de prendre ce virage."

Quels types de regroupement ou de partenariat faut-il nouer pour que ces entreprises soient toujours plus efficaces ?

A.M. : L'avenir appartiendra à ceux qui sauront « faire avec » plutôt que « faire seuls ». Longtemps, le succès de notre société industrielle a été la réussite individuelle de l'entreprise qui grossit surtout en rachetant ses concurrents. Cela a marché, mais, demain, dans cette difficulté de croissance que nous rencontrons, il faudra « faire avec ses voisins, avec ses partenaires », monter des regroupements. Parce qu'ils sont plus solidaires, les montagnards sont peut-être davantage capables de prendre ce virage. Certes, commencer à travailler avec les entreprises à proximité de soi, ce n'est pas toujours évident. Il y a un réel changement de culture à accomplir afin que celui qui fabrique n'aille pas chercher les composants de sa fabrication à l'autre bout de la France ou à l'étranger quand ils existent à côté. C'est le bon sens mais cela ne se fait pas encore suffisamment.

« Faire avec », c'est aussi le credo des grappes des clusters, des pôles d'excellence rurale, des pôles de compétitivité. Il est nécessaire de créer des solidarités et de la matière grise pour innover, se projeter dans des organisations plus importantes sans perdre sa qualité. Cela concerne directement les entreprises et c'est le message que j'essaie de leur faire passer : « Faire avec et d'abord entre vous. »

Les entrepreneurs sont-ils assez nombreux sur les territoires de montagne ?

A.M. : Cette question ne se résume pas seulement à la montagne. Elle est générale. Nous manquons globalement d'entrepreneurs qui acceptent de prendre le risque de réussir ou de perdre, alors qu'ils sont complètement indispensables au développement économique.

> "Il faut redonner envie d'entreprendre. La qualité de la vie et la solidarité en montagne doivent doper cette envie."

Je suis d'ailleurs assez navré d'entendre qu'il faut que l'on sécurise la création d'entreprise. Si cela devait arriver, nous deviendrions tous fonctionnaires et il n'y aurait plus d'adrénaline.

Il faut donc redonner envie d'entreprendre et, sur ce plan, ces périodes de crise sont tout à fait intéressantes. La qualité de la vie et la solidarité en montagne doivent doper cette envie. Aux élus de ne pas décourager ceux qui veulent entreprendre et leur faire confiance. L'élu doit prendre en compte et accompagner ce risque.

Que recommandez-vous d'autre aux élus de la montagne pour encore améliorer la compétitivité des entreprises sur leurs territoires ?

A.M. : Je leur demande de ne pas voir l'avenir uniquement par le prisme de leur microterritoire. Ils doivent penser macroterritoire. De plus, le chef d'entreprise a besoin de clarté, de savoir à qui il doit s'adresser, quels sont ses interlocuteurs de référence et à qui il peut faire confiance. Il faut aussi des règles du jeu équitables car le paysage économique demande à être organisé et lisible.

PAROLES DE PREMIERS MINISTRES

« Je veux que les territoires de montagne conservent cette capacité de faire émerger les entreprises performantes. Parfois fondée sur des savoir-faire reconnus. Parfois aussi sur de l'innovation à l'état pur. »
Jean-Marc Ayrault,
le 29 avril 2013, à Foix

« Les montagnes françaises sont – on le dit trop peu – des fleurons de notre économie. »
Manuel Valls,
lors du 30e congrès de l'ANEM, le 17 octobre 2014, à Chambéry

Ces entreprises de montagne qui gagnent

De nombreuses opportunités existent pour créer, implanter ou développer des entreprises sur les territoires de montagne. Trois dirigeants en témoignent.

L'ATOUT SOLIDARITÉ

DR

Smoby Toys a retrouvé une seconde jeunesse. C'est une entreprise très ancienne, née en 1924, qui a été pendant très longtemps l'un des fleurons de l'économie jurassienne. Elle a pourtant failli disparaître au début des années 2000 avant d'être reprise par un actionnaire allemand, Sieber. Aujourd'hui, Smoby Toys, leader français du jouet, compte 420 employés sur plusieurs sites. « 70 % de notre activité est toujours dans le Jura, à Lavant-lès-Saint-Claude et à Arinthod, contre 10 % en Espagne et 20 % en Chine », se réjouit son directeur, Thomas Lepaul.

La réussite de Smoby Toys est en tout cas liée à l'environnement dans lequel l'entreprise évolue : en petite montagne et en pleine « Plastics Vallée » où tous les fournisseurs sont solidaires. « De plus, complète le jeune patron, nous avons la chance d'avoir des salariés très bien formés, expérimentés et motivés. »

Smoby Toys vient d'investir 40 millions d'euros dans une nouvelle usine et une nouvelle plate-forme logistique. Thomas Lepaul souligne que le conseil général, la préfecture et les élus des communes ont une belle part dans la réussite de l'entreprise. « Nos interlocuteurs ont envie de nous accompagner et sont très disponibles, souligne-t-il. Nous nous voyons souvent, notamment aux rencontres du club de rugby d'Oyonnax. »

DE FIL EN AIGUILLE

JANISSET SAS

Basée à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire), Janisset SAS est une référence grâce à ses innovations et à sa diversification.

« Je suis né au milieu des métiers à tisser », dit en souriant Franck Janisset, qui est à la tête de l'entreprise familiale depuis un quart de siècle. L'entreprise a su s'adapter aux évolutions et aux nécessités, et d'abord pour lutter contre la concurrence asiatique. En 2000, un site de fabrication de fil voit le jour à Hong Kong. Un autre ouvre ses portes deux années plus tard en Roumanie.

En 2008, c'est à Hô-Chi-Minh-Ville, au Vietnam, que Janisset SAS installe un autre site de fabrication. Aujourd'hui, le groupe compte 180 personnes, dont 35 en France et s'est imposé dans l'industrie du luxe.

S'il reconnaît que son raisonnement est très industriel et que ses arguments ne s'adressent pas à toutes les catégories d'entreprises, reste qu'à ses yeux le cadre de vie qu'offrent les zones de montagne est propice à l'installation de nouveaux entrepreneurs et donc au développement économique de ces territoires.

Au demeurant, Franck Janisset observe que, de nos jours, de plus en plus de jeunes ont envie d'aller s'installer en montagne. « Lorsque l'on met dix minutes pour se rendre à son travail, on vit plus agréablement que lorsqu'il faut faire une heure et demie de trajet matin et soir », fait-il remarquer. Et, de fil en aiguille, il s'engage : « Ceux qui veulent créer des entreprises sur nos territoires, nous les accueillons à bras ouverts. »

LES TROIS SPHÈRES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN MONTAGNE

La sphère productive est orientée vers les marchés extérieurs au territoire sur lequel l'entreprise est implantée. Elle regroupe l'agriculture, l'industrie, le secteur de l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros. La sphère de l'économie présentielle (de proximité) concerne les services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières, le transport de voyageurs. La sphère publique relève des trois fonctions publiques : d'Etat, territoriale et hospitalière.

UNE IDÉE BIEN DANS LE VENT

La Balaguère, spécialiste du voyage aventure et du voyage à pied, qui tire son nom d'un vent pyrénéen, a été créée il y a trente ans par Vincent Fontvieille, nouveau président de l'APEM[1]. Son idée : faire partager son amour des Pyrénées en y exerçant un métier et y organisant des randonnées.

Le pari a été gagné, sans doute au-delà de ses espérances, mais la trajectoire de Vincent Fontvieille n'a pas varié : contribuer à ce que les vallées soient des terrains de vie et qu'elles donnent envie d'entreprendre. S'il est bien sûr évident que les élus de la montagne poursuivent le même but, le président de l'APEM leur demande de penser plus largement au développement économique de leur territoire. « Trop longtemps, regrette-t-il, dans nos régions, le tourisme a été la panacée et la seule solution. Maintenant, il faut préparer le terrain afin que des entreprises de toute nature puissent venir s'implanter sans rien enlever à la beauté de nos paysages. Elus et responsables locaux ont à travailler ensemble dans ce but. »

A Arrens-Marsous, commune de 700 habitants dans les Hautes-Pyrénés, La Balaguère emploie trente-cinq personnes, une soixantaine d'accompagnateurs et plusieurs centaines de prestataires. « Ça n'a jamais aussi bien marché », fait remarquer Vincent Fontvieille. La Balaguère a su s'adapter et s'ouvrir vers d'autres destinations. Sans que la montagne ne perde un arpent de son âme.

(1) Assemblée pyrénéenne d'économie montagnarde.

LA BALAGUÈRE
RANDONNÉES ET VOYAGES À PIED

TRIBUNE À FRANÇOIS BROTTES, *président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale*

ASSEMBLÉE NATIONALE

François Brottes est député de la 5e circonscription de l'Isère depuis 1997. Il a récemment présidé la commission d'enquête sur les coûts de la filière nucléaire et celle qui a examiné le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. Maire de Crolles (Isère) de 2005 à 2014, et président de la communauté de communes du Grésivaudan de 2009 à 2012, il ne s'est pas représenté à ces deux fonctions par respect pour le non-cumul des mandats.

"La montagne doit cultiver son esprit de conquête"

"La montagne est, par nature, terre d'innovation, car les difficultés géographiques et climatiques imposent de trouver des solutions originales en productions agricole ou forestière, mais aussi en assainissement et en construction de bâtiments. Elle est par ailleurs abondante en ressources naturelles, que ce soit l'eau, le bois, la biodiversité, l'air, l'espace ou les paysages… La montagne a toujours su profiter de ses atouts pour développer soit de l'activité touristique, soit de l'industrie. L'hydroélectricité de montagne, la houille blanche, a ainsi marqué l'histoire industrielle de ce pays. La reconnaissance des produits de montagne, en agroalimentaire, est aujourd'hui un gage de qualité pour le consommateur.

La montagne sait transformer ses handicaps en atouts. Elle doit ne jamais perdre cet esprit de conquête, cet esprit, parfois « mission impossible ». Nous en avons chaque jour des exemples et des témoignages : bon nombre d'entreprises, dans tous les massifs, sont autant, voire mieux que d'autres, capables de produire et d'exporter.

Le caractère des gens qui vivent dans ces territoires est aussi une valeur ajoutée pour les entrepreneurs. Ce sont des gens courageux, exigeants avec eux-mêmes, et solidaires. Cette force et cette compétence naturelle méritent d'être plus valorisées qu'elles ne le sont. La montagne propose également des solutions de pluriactivité en raison du mode de vie, souvent saisonnier. Ce qui offre des solutions d'emploi aux entreprises qui permettent d'adapter leur production sans pénaliser les salariés.

L'engagement actuel du gouvernement auprès des entreprises, en faveur de leur compétitivité, en soutien à leurs efforts de recherche et pour tenir leurs coûts, bénéficie à toutes les entreprises du territoire. Il n'y a pas une aide spécifique pour la montagne, mais les attractions métropolitaines à la mode proposent souvent des cadres de vie et d'emploi qui ne génèrent pas la même fidélité d'engagement en faveur de l'entreprise.

Enfin, la bataille que nous menons pour maintenir les industries électro-intensives dans les vallées, avec des tarifs adaptés, vise aussi à pérenniser ces activités dans les territoires de montagne, qui servent la dynamique d'implantation et l'épanouissement de la sous-traitance.

La montagne doit donc plus que jamais transformer ses handicaps en atouts, puis valoriser ses atouts en savoir-faire, pour que ses entreprises s'en emparent et les transforment en vecteurs de leur compétitivité."

Le rôle éminent de l'APEM en faveur du développement économique des Pyrénées

L'Assemblée pyrénéenne d'économie montagnarde (APEM) a été créée en 1997 à l'initiative des trois chambres consulaires des Pyrénées : l'Association des chambres d'agriculture des Pyrénées (ACAP), les chambres des métiers et de l'artisanat (CMA Pyrénées), et les chambres de commerce et d'industrie (CCI Pyrénées).

Depuis dix-huit ans, l'objectif de l'APEM est de rassembler les acteurs économiques des Pyrénées autour d'un projet global de développement durable des territoires de montagne pyrénéens. Elle accompagne le développement économique à travers la construction et l'animation d'un observatoire socio-économique : le SIG-Pyrénées.

Au niveau institutionnel et politique, l'Assemblée pyrénéenne d'économie montagnarde représente l'interconsulaire pyrénéen pour les problématiques économiques intersectorielles, et donc transversales, comme l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), la transmission ou la reprise d'activités, la valorisation des identités du massif.

Au niveau opérationnel et technique, l'APEM a pour ambition d'intégrer l'innovation et les usagers des TIC dans l'ingénierie territoriale pyrénéenne. En outre, l'APEM et MACEO, son homologue du Massif central, fort de trente ans d'expérience, viennent de mettre leur expertise et leur complémentarité en commun afin de mieux encourager le développement économique de leurs territoires de montagne.

La réussite des deux structures est incontestable. Le conseil d'administration de l'APEM vient cependant d'affirmer sa volonté d'assumer plus fortement un rôle de représentation des acteurs économiques, et de peser de tout son poids auprès des collectivités territoriales, des institutions, des élus et des techniciens pour favoriser le développement de l'économie pyrénéenne, tous secteurs confondus, et par conséquent de l'emploi.

De nouvelles pistes de travail ont été définies : orienter davantage le débat et les actions publiques vers l'économie, développer l'attractivité du territoire, affirmer le caractère remarquable, et unique, du massif pyrénéen et se mettre encore davantage au service des acteurs économiques.

LE « CAHIER D'ESPÉRANCE » DES CCI DE MONTAGNE

Bien qu'ils partagent des préoccupations communes et spécifiques (accessibilité, mobilité, faible densité et vieillissement de population, climat et incidences sur la consommation d'énergie), les territoires de montagne sont fortement attractifs grâce à la qualité de leur environnement, de leur production et de leur compétitivité.

Pour optimiser le potentiel de ces territoires, le réseau des cinquante-huit chambres de commerce et d'industrie (CCI) de montagne, implanté sur tous les massifs français, contribue activement à leur développement économique, social et environnemental. Dans leur « Cahier d'espérance », ils ont défini plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les autorités publiques nationales et européennes aux spécificités des territoires de montagne et à la nécessité de leur accorder des ressources suffisantes à leur développement.
- Faire de la diversité et des richesses naturelles des montagnes des moteurs économiques et sociaux tout en préservant l'équilibre environnemental fragile de ces territoires (utilisation des ressources naturelles, inscription du développement économique dans la transition écologique…).
- Décloisonner les filières en facilitant les partenariats entre les différents acteurs du territoire (entreprises, laboratoires de recherche, universités, écoles) et en apportant des solutions au problème de la saisonnalité et de la pluriactivité (actions de formation, valorisation des compétences spécifiques).
- Rendre les territoires de montagne accessibles et connectés en développant des modes de transports innovants et performants dans un souci d'équilibre environnemental et en assurant la progression des usages numériques.

Toutes les actions et la représentation des outils de l'APEM sont consultables sur le site www.apem.asso.fr

AGRICULTURE

L'Assemblée met les circuits courts à l'étude

La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a créé une mission d'information sur la relocalisation des filières agricoles et alimentaires. Auditionnée le 4 mars, l'ANEM a rappelé la spécificité des productions de montagne.

Brigitte Allain et Jean-Charles Taugourdeau, respectivement députés de la Dordogne et du Maine-et-Loire, rapporteure et président de la mission, ont pour tâches, d'une part, de dresser un état des lieux du maillage territorial et des outils de transformation, du potentiel d'emploi local et des attentes des consommateurs, et, d'autre part, d'identifier les freins et/ou les leviers au développement de filières agricoles et agroalimentaires territorialisées.

"Les filières montagne sont tributaires de la disparition des quotas et de la fermeture des abattoirs."

Lors de l'audition du 4 mars, la secrétaire générale de l'ANEM, Marie-Noëlle Battistel, a rappelé que les filières agroalimentaires montagnardes sont principalement celles du lait et de la viande et que le système productif montagnard, dont l'originalité est de servir à la fois la satisfaction d'objectifs alimentaires et d'aménagement du territoire, doit être impérativement préservé.

S'il existe d'autres productions agricoles et produits agroalimentaires liés à la montagne, tels que les plantes aromatiques et les plantes médicinales, les miels, les fruits, les vins, et diverses spécialités culinaires, la plupart étant généralement sources de valeur ajoutée importantes, et facilement associables à l'élevage, aucune ne saurait s'y substituer pleinement.

Confrontés à des coûts de production plus élevés qu'en plaine, les éleveurs de montagne subissent encore plus la réduction constante du nombre d'exploitations (celui-ci ayant diminué en dix ans de près de 23 %). En revanche, massivement associée à la qualité et à la pureté, l'image véhiculée par la montagne suscite en général chez le consommateur une opinion positive à l'égard des productions agricoles ou alimentaires montagnardes.

Celle-ci est loin d'être entièrement subjective, car la qualité et l'abondance des ressources naturelles (air et eau principalement) et de la biodiversité (végétale notamment, essentielle pour l'alimentation des cheptels), contribuent à la qualité des productions agroalimentaires montagnardes.

Marie-Noëlle Battistel a ensuite développé son intervention sur les trois difficultés actuelles à résoudre pour l'agroalimentaire montagnard : le maintien de la production laitière sur les territoires de montagne, alors que disparaît le système des quotas qui avait jusqu'ici rempli ce rôle, la proximité des abattoirs à préserver, afin de valoriser les animaux élevés en montagne en les vendant sur le marché en tant que « produits de montagne », et le développement de productions de qualité certifiée qui s'appuient sur une réglementation plus incitative de la dénomination de provenance montagne. La mission devrait rendre ses conclusions d'ici la fin du semestre.

SERVICES PUBLICS

Un décret précise les critères d'isolement des établissements de soins

Un décret du 17 février précise les conditions d'isolement géographique d'un établissement de santé susceptibles de lui ouvrir droit à des modalités dérogatoires de financement de ses activités de soins.

La possibilité de ce financement dérogatoire sur la base de critères d'isolement géographique a été introduite par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014. Pour qu'un établissement de santé soit considéré « isolé», le décret prévoit quatre critères cumulatifs.

L'établissement doit d'abord être situé « dans un territoire, défini comme l'ensemble des lieux à partir desquels il est possible de parvenir à l'établissement [de santé] par un trajet routier en automobile d'une durée inférieure ou égale à quarante-cinq minutes ». La durée du trajet étant mesurée en prenant en compte les temps de trajet aux heures pleines et aux heures creuses.

La deuxième condition est que la durée du trajet en automobile, mesurée dans les conditions prévues entre cet établissement et le plus proche exerçant la même activité doit être supérieure au seuil fixé pour cette activité (il s'agit des activités de médecine, chirurgie et obstétrique).

En troisième lieu, la part de l'activité totale de l'établissement doit excéder d'une fraction déterminée la moyenne de l'activité d'obstétrique dans la zone considérée.

Le quatrième critère doit être que «la densité de population de la zone considérée de l'établissement, définie comme l'ensemble des communes du département ou des départements limitrophes dans lesquelles résident les patients pris en charge par l'établissement, et dont les séjours représentent au moins 80 % de l'activité globale produite par l'établissement, n'excède pas un niveau plafond». Ces critères étant remplis, l'établissement est éligible et bénéficie «d'un complément de financement en sus des tarifs nationaux de prestations».

Ce financement se compose d'une part fixe, versée sous la forme de forfaits nationaux annuels par activité, et d'une part variable, versée sous la forme d'une dotation du fonds d'intervention régional (FIR). Les forfaits nationaux annuels tiennent eux-mêmes compte de seuils d'activité, déterminés sur la base des données nationales, permettant d'équilibrer les charges et les produits afférents à l'exercice de l'activité considérée.

"Temps de trajet et densité de population conditionneront des compléments de financement."

La valeur de ces forfaits varie en fonction de l'écart entre ces seuils d'activité et l'activité produite par l'établissement. Dans chaque Région, sur proposition des directeurs généraux d'agences régionales de santé (ARS), la liste des établissements éligibles à ces financements supplémentaires sera prise par arrêté ministériel.

http://www.legifrance.gouv.fr

Michel Derdevet : "Les réseaux énergétiques s'imposent plus que jamais au cœur des grands chantiers politiques européens"

Le 23 février, le président de la République a reçu des mains de Michel Derdevet son rapport intitulé « Energie, l'Europe en réseaux ». Ce travail a pour objectif de faire émerger une approche européenne cohérente et pragmatique dans le domaine des réseaux, afin de résoudre les difficultés d'aujourd'hui et de répondre aux défis de demain. Dans cette perspective, ses propositions sont articulées autour de trois axes majeurs : rénover la sécurité d'approvisionnement et la coopération entre les différents acteurs, renforcer la coordination des régulations et les leviers de financement pour maîtriser le coût des infrastructures, et promouvoir l'Europe en « leader » de l'innovation énergétique.

DR

Secrétaire général et membre du directoire de ERDF (Electricité Réseau Distribution France), Michel Derdevet souligne l'apport de la montagne à la nation en matière énergétique, et met en lumière l'importance de son rôle dans le futur.

PLM : Quel est l'apport énergétique de la montagne à la nation française ?

Michel Derdevet : La montagne est historiquement, faut-il le rappeler, le berceau de l'hydroélectricité, aujourd'hui deuxième source de production d'électricité en France et première des énergies renouvelables. Ce patrimoine, tellement précieux pour notre pays, participe à l'atteinte des objectifs nationaux et européens en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

Plus encore, les grands barrages des Alpes, des Pyrénées ou du Massif central apportent au système électrique la flexibilité nécessaire pour répondre aux variations rapides de la demande et à l'intermittence de la production éolienne et photovoltaïque. C'est grâce à eux, notamment, que l'incident électrique européen majeur du 4 novembre 2006 (déclenché en Allemagne) a pu être limité dans le temps, grâce à l'injection rapide des « électrons hydrauliques ».

A l'aide des STEP[1], cette énergie est aujourd'hui l'unique moyen de stocker de l'électricité à grande échelle.

Cet apport va-t-il prendre une dimension supplémentaire au cours des prochaines décennies ?

M.D. : S'il est peu envisageable, de mon point de vue, de construire de nouveaux grands barrages, il existe un gisement significatif pour la petite hydraulique.

La montagne offre par ailleurs un potentiel de développement pour les autres sources renouvelables, comme le solaire, notamment sur des installations en toiture, ou la méthanisation, qui utilise les résidus agricoles. La filière bois, en particulier en moyenne montagne, est aussi une technologie très prometteuse.

> "ERDF a toujours été au rendez-vous pour accompagner le développement des territoires de montagne."

Comment les territoires bénéficient-ils de leur apport au système énergétique ?

M.D. : Tous ces gisements de production ne seraient rien sans des infrastructures de réseau adaptées. La distribution publique d'électricité fonctionne dans une logique de solidarité entre les territoires, à travers plus de six cents contrats de concessions entre ERDF et les collectivités locales. Le principe de la péréquation tarifaire, auquel nous sommes très attachés, est la condition de l'égalité entre les territoires.

ERDF a toujours été au rendez-vous pour accompagner le développement des zones de montagne, historiquement industrielles ou agricoles, qui, pour certaines, ont connu un développement accéléré avec le tourisme d'hiver. La montagne a ses spécificités. Plus sensible aux aléas climatiques, elle nécessite le recours à des infrastructures souterraines, des approvisionnements de secours entre les vallées, ou un élagage régulier en moyenne montagne, là où il y a des forêts.

Dans les zones difficiles d'accès, ERDF privilégie les organes motorisés sur ses lignes – cent cinquante appareils télécommandés sont ainsi posés, chaque année, sur le seul réseau 20 000 V des Alpes – et peut aussi, sur les sites isolés, opérer des installations photovoltaïques en refuge.

(1) Stations de transfert d'énergie par pompage.

ÉCHOS DU PARLEMENT

Cette rubrique rend compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire des députés et sénateurs, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par «PLM» peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes ou des dépôts de proposition de loi. Faute de place, les textes des questions et des réponses sont réduits à l'essentiel. On en retrouvera l'intégralité en ligne sur Internet grâce au lien mentionné.

DAVID DEBRAY / FOTOLIA.COM

SÉNAT

DR

Tarification à l'activité pour les hôpitaux

Question écrite de Jean-Yves Roux, sénateur des Alpes-de-Haute-Provence

Jean-Yves Roux attire l'attention de Madame la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, sur les graves conséquences de la mise en place de la tarification à l'activité (T2A) pour les établissements de soins en zone de montagne.

L'ensemble des établissements de santé doit s'inscrire dans une démarche de réorganisation de l'offre de soins et les hôpitaux locaux ne sauraient rester par principe à l'écart. Cependant, leur fonctionnement original présente des spécificités qui semblent être ignorées par la mise en place de la tarification à l'activité (T2A) établie par la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture médicale universelle, la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 et les lois de financement annuelles de la Sécurité sociale. La T2A repose sur une logique de mesure de la nature et du volume des activités et non plus sur une autorisation de dépenses. Elle repose aussi sur une logique d'uniformisation qui prévaut désormais dans la gestion des hôpitaux et ignore les différenciations entre établissements urbains et établissements de zones rurales ou de montagne.

Les petits hôpitaux locaux, comme l'a souligné la Cour des comptes dans un rapport daté de septembre 2013, intitulé « L'avenir des hôpitaux locaux », ont des atouts spécifiques au bénéfice de certains territoires fragiles et en voie de désertification médicale, qui supposent un pilotage plus dynamique et cohérent. Ces établissements prennent en charge, en soins de suite et de réadaptation, une patientèle âgée et dépendante très particulière à ces territoires. Le rapport confirme la nécessité de maintenir des lits de soins de suite et de réadaptation.

> "Les petits hôpitaux locaux ont des atouts spécifiques au bénéfice de certains territoires fragiles et en voie de désertification médicale, qui supposent un pilotage plus dynamique et cohérent."

Jean-Yves Roux demande à la ministre comment elle compte agir efficacement pour que la recommandation numéro 44 (mettre en œuvre pour les hôpitaux locaux un financement mixte articulant, à titre principal, une tarification à l'activité pour les soins de court séjour, de suite et de réadaptation, et un financement forfaitaire destiné à reconnaître leur rôle spécifique dans des zones médicalement fragiles, lorsqu'il peut être justifié par les besoins de l'organisation territoriale de l'offre de soins), émise par la Cour des comptes dans son rapport, puisse être mise en œuvre concrètement et urgemment, afin de ne pas détruire le système de soins local suffisamment mis à mal ces dernières années.

Question écrite n°14987 publiée au Journal officiel Sénat du 26 février 2015, p. 416.

GPOINTSTUDIO / FOTOLIA

A propos d'un rapport sur l'avenir de l'intercommunalité

Question écrite de Martial Saddier, député de la Haute-Savoie

Martial Saddier attire l'attention de Madame la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique sur les conclusions du rapport du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) du 21 janvier 2015 intitulé « La taille des EPCI, un levier d'action pour la politique d'égalité des territoires ». Les auteurs de ce rapport proposent notamment de raisonner en « territoire vécu » et non plus en bassin de vie, d'augmenter la taille des EPCI à au moins 20 000 habitants et de limiter leur nombre à 1 000 au lieu de 2 108 actuellement.

De plus, les rapporteurs indiquent qu'il convient de limiter les exceptions à ce seuil, même dans les territoires de montagne. Ils recommandent également que ces nouvelles intercommunalités se voient confier des compétences telles que la voirie départementale ou la gestion du patrimoine scolaire. Enfin, il est proposé que la clause de compétence générale des communes soit transférée aux EPCI, élus au suffrage universel direct, et que la dotation globale de fonctionnement soit versée uniquement à ces établissements. Totalement irréalistes, les conclusions de ce rapport ne tiennent aucunement compte de la nécessité d'aboutir à un aménagement équilibré des territoires.

ASSEMBLÉE NATIONALE

> "Totalement irréalistes, les conclusions du rapport ne tiennent aucunement compte de la nécessité d'aboutir à un aménagement équilibré des territoires."

De surcroît, dissoudre les communes au sein de vastes intercommunalités priverait inévitablement les citoyens du principal échelon de proximité et aurait un impact non négligeable sur la qualité des services publics de base. Le gouvernement n'ayant pas réagi à la remise de ce rapport, le député de Haute-Savoie souhaite donc connaître les suites que le gouvernement envisage de donner aux propositions formulées. Il souhaite également savoir s'il compte maintenir la possibilité de déroger au seuil démographique pour les intercommunalités de montagne en raison de la spécificité de ces territoires (distance, handicap naturel…).

http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-73927QE.htm

LES DATES

2 avril
Colloque sur les saisonniers au Sénat

7 avril
Groupe montagne du Sénat avec la participation du président et de la secrétaire générale de l'ANEM

14 avril
Inauguration officielle de l'exposition Montagnes de France sur les grilles du Sénat

15 avril
Audition de l'ANEM sur la réforme des concours financiers de l'Etat aux collectivités

16 avril
Comité directeur de l'ANEM

AUDITION

L'Association entendue sur l'acte II de la loi Montagne

Le président de l'ANEM, Laurent Wauquiez, et la secrétaire générale, Marie-Noëlle Battistel, ont été auditionnés, le 24 mars, dans les locaux de l'Association, par les deux députées Annie Genevard et Bernadette Laclais, missionnées par le Premier ministre sur l'acte II de la loi Montagne.

Cet échange a permis aux deux parlementaires de faire part de quelques éléments de méthode et de thématiques prioritaires concernant l'actualité. Elles ont ainsi confirmé que leurs propositions, attendues d'ici le 25 mai, devaient essentiellement alimenter un projet de loi qui viendrait actualiser et compléter la loi Montagne de 1985 (et non s'y substituer). La rigueur du calendrier impose ainsi à tous d'être pragmatiques, novateurs et surtout rapides.

Elles entendent rappeler dans leur rapport que la montagne n'a toujours pas achevé sa couverture en infrastructures (routières, ferroviaires ou numériques) et que cela la pénalise doublement au regard du contexte budgétaire actuel. Elles s'inquiètent de la disparition, dans le projet de loi NOTRe, de la dérogation montagne au seuil de population pour la constitution d'EPCI, confirmant la dilution de la spécificité montagne, alors qu'elles entendent la consolider.

De leur côté, Laurent Wauquiez et Marie-Noëlle Battistel ont mis en avant trois thématiques stratégiques pour l'ANEM, appelant des solutions urgentes. En premier lieu, la prise en compte des spécificités montagnardes dans les dotations de l'Etat, par le jeu de la péréquation verticale, au titre de la solidarité nationale. Ensuite, la garantie d'accès aux services de santé, comme services déterminants pour l'ancrage des populations sur un territoire. Enfin, l'achèvement de la couverture numérique, en créant un fonds de solidarité approprié indispensable.

Le droit à renforcer l'expérimentation au service de l'attractivité, de même que la valorisation des petits bourgs-centres en montagne, ou encore l'accentuation de la présence montagnarde dans les instances de gouvernance nationales et locales ont été évoqués comme autant de pistes sur lesquelles l'ANEM a été encouragée par Bernadette Laclais et Annie Genevard à poursuivre son travail de propositions.

ANEM

Annie Genevard et Bernadette Laclais ont confirmé leur intérêt pour une contribution continue de l'ANEM à leur mission.

L'ÉLU DU MOIS

ROBERT CASADEBAIG, MAIRE MODÈLE

DR

Dirigeant d'entreprise de travaux publics, maire de Laruns (Pyrénées-Atlantiques) depuis 2008, il devrait intégrer prochainement le collège des personnes qualifiées du comité directeur grâce au caractère emblématique de la commune dont il est l'édile. En effet, Laruns est la commune dont fut maire André Fabre (de 1983 à 1995), l'un des membres fondateurs de l'ANEM.

Commune de montagne la plus étalée et troisième plus grande commune de France, avec une superficie de 250 km² pour une population de 1300 habitants, elle est aussi la plus grande commune de montagne. Laruns est éclatée en une quinzaine de hameaux, lieux-dits et quartiers, longtemps sous les feux des médias pour la réalisation de son village touristique résidentiel en bordure du lac de Fabrèges, et site avalancheux réputé. Cette commune illustre à elle seule la plupart des difficultés qui font la spécificité des collectivités de montagne.

Le maire actuel s'inscrit dans la droite ligne d'André Fabre, comme le prouve son engagement au sein du collectif national « Des Racines et des Hommes », dont le slogan « Protéger sans interdire » résume assez fidèlement sa ligne d'action. L'an dernier, il s'est rangé du côté des communes qui ont refusé d'adhérer à la nouvelle charte du parc national des Pyrénées, tout en étant lauréat du prix Energies citoyennes pour la réalisation d'une médiathèque qui incorpore 70 % de bois dans ses matériaux de construction et économise 20 % de ses coûts énergétiques grâce à sa chaufferie bois, opération ayant permis le sauvetage durable d'une entreprise locale de sciage.

EXPOSITION

Les montagnes de France sur les grilles du Sénat

Depuis le 21 mars et jusqu'au 21 juillet, les grilles du jardin du Luxembourg accueillent une exposition de photos consacrées aux montagnes de France.

Cette série de quatre-vingts clichés montre les splendeurs et les fragilités naturelles des massifs, mais également l'importance du facteur humain dans leur préservation au quotidien. Cet événement, organisé à l'initiative de l'éditeur Milan Nature et Territoires, et de la présidence du Sénat, est le résultat d'une collaboration entre partenaires publics et privés : la Gendarmerie nationale, la fondation Petzl, le groupe GDF-Suez, la Fédération des parcs naturels régionaux, la Fédération des parcs nationaux, la Région Rhône-Alpes, la Région Midi-Pyrénées, la ville de Grenoble et l'ANEM.

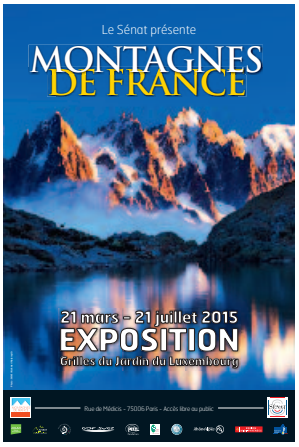

Dans le prolongement de cet esprit, deux journées de colloques s'adressant prioritairement aux acteurs de la montagne seront organisées les 4 et 5 juin, chacune d'elles abordant des thèmes différents. La première s'intéressera à la montagne vivante autour des notions de dynamisme, d'innovation, d'énergie et de préservation environnementale.

La deuxième journée mettra l'accent sur la haute montagne à la fois comme lieu de prise de risque et d'engagement, et comme patrimoine culturel. Le nombre de places disponibles étant limité, il est indispensable de confirmer sa participation après avoir obtenu une invitation, et de se munir d'une pièce d'identité le jour de la manifestation.

Plus d'info : ANEM, tél. 01 45 22 15 13

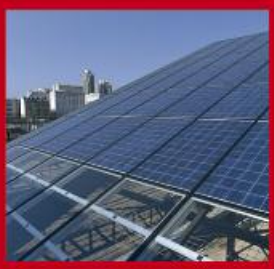

© Jérôme Bouchaud - EPL Lyon Confluence - AREP, Jean-Marc Ibos - Caisse des Dépôts, Didier Le Mao - Fotolia, DR Pixtip

Un acteur majeur du développement et de la compétitivité des territoires

Fort de son ancrage territorial, le groupe Caisse des Dépôts mobilise ses savoir-faire et ses expertises pour répondre aux nouveaux défis des territoires aux côtés des acteurs locaux :

- en accompagnant la modernisation des territoires,
- en développant les transports durables,
- en relevant les défis de la société du numérique et de l'information,
- en faisant du tourisme un levier de développement des territoires.

Direction du réseau et des territoires
72 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13

@CaissedesDepots
www.groupecaissedesdepots.fr

Pour la réussite de tous les projets

GROUPE
Caisse des Dépôts